

**OBJET :** AUTORISATION À SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DE PRÉCIEUX, GRÉZIEUX-LE-FROMENTAL ET CHALAIN-LE-COMTAL

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 février 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217\_CC\_D43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026  
Publication : 24/02/2026



**Présents :** René AVRIL, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Didier DUQUESNE, Joël EPINAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Ramber PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Gérard BAROU par Didier DUQUESNE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs :** Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Roland BOST à Jocelyne BARRIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Evelyne CHOUVIER à Claudine COURT, Bernard COTIER à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice

DAUPHIN à Jean-Baptiste CHOSSY, Géraldine DERGELET à Cécile MARRIETTE, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Stéphanie FAYARD à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Dominique GUILLIN à André BARTHELEMY, Anne JOUANJAN à Marie-Thérèse GIRY, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à René FRANÇON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Pierre CONTRINO, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Gilles THOMAS

**Secrétaire de séance** : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	96
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	5
Nombre de votants :	123

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Considérant la nécessité, de réaliser des travaux de création d'un réseau d'interconnexion d'eau potable pour les communes de Précieux, Grézieux-le-Fromental et Chalain-le-Comtal ;

Considérant la procédure suivie pour la passation du marché de travaux de création d'un réseau d'interconnexion d'eau potable pour les communes de Précieux, Grézieux-le-Fromental et Chalain-le-Comtal, en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique pour une durée d'exécution de 24 semaines dont 2 semaines de préparation pour le lot 1 et de 19 semaines dont 2 semaines de préparation pour le lot 2 ;

Considérant que la consultation contient 2 lots ;

- lot n°1 : Tronçon de Précieux à Grézieux-le-Fromental,
- lot n°2 : Tronçon de Grézieux-le-Fromental au lieu-dit Fontannes à Chalain-le-Comtal.

Considérant que la technique d'achat utilisée est un marché ordinaire ;

Considérant que le marché ne comporte pas de tranche, les variantes n'étaient pas autorisées et aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était prévue ;

Considérant que 7 plis sont parvenus en réponse à la consultation ;

Considérant les critères de jugement des offres suivants : le prix (50 %) et la valeur technique (50 %) pour le lot 1 et le prix (40 %) et la valeur technique (60 %) pour le lot 2 ;

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- attribuer le marché portant sur des travaux de création d'un réseau d'interconnexion d'eau potable pour les communes de Précieux, Grézieux-le-Fromental et Chalain-le-Comtal concernant le lot 1 : Tronçon de Précieux à Grézieux-le-Fromental à l'entreprise SMTP, pour un montant estimé et maximal de 794 444.00 € HT et autoriser le président, ou son représentant dûment habilité à signer ce marché,
- attribuer le marché portant sur des travaux de création d'un réseau d'interconnexion d'eau potable pour les communes de Précieux, Grézieux-le-Fromental et Chalain-le-Comtal concernant le lot 2 : Tronçon de Grézieux-le-Fromental au lieu-dit Fontannes à Chalain-le-Comtal au groupement COLAS FRANCE - TPCF / GOURBIERE TP / SAUR Sous-traitant, pour un montant estimé et maximal de 577 220.00 € HT et autoriser le président, ou son représentant dûment habilité à signer ce marché.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- attribue le marché portant sur des travaux de création d'un réseau d'interconnexion d'eau potable pour les communes de Précieux, Grézieux-le-Fromental et Chalain-le-Comtal concernant le lot 1 : Tronçon de Précieux à Grézieux-le-Fromental à l'entreprise SMTP, pour un montant estimé et maximal de 794 444.00 € HT et autorise le président, ou son représentant dûment habilité à signer ce marché,
- attribue le marché portant sur des travaux de création d'un réseau d'interconnexion d'eau potable pour les communes de Précieux, Grézieux-le-Fromental et Chalain-le-Comtal concernant le lot 2 : Tronçon de Grézieux-le-Fromental au lieu-dit Fontannes à Chalain-le-Comtal au groupement COLAS FRANCE – TPCF / GOURBIERE TP / SAUR Sous-traitant, pour un montant estimé et maximal de 577 220.00 € HT et autorise le président, ou son représentant dûment habilité à signer ce marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 février 2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,